

reconnaissons que l'évolution rapide de notre pays exige un développement parallèle de nos universités et nous approuvons, sans restriction aucune, la participation financière de l'État, aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'aura pas l'intention de s'immiscer dans le domaine de l'éducation, lequel relève exclusivement des provinces, et aussi longtemps que le pouvoir central n'entravera pas la liberté de nos universités.

Nos institutions de haut savoir, comme l'université du Sacré-Cœur, dont je vous mentionnais le nom il y a un instant, ont besoin de l'assistance financière de l'État si elles doivent continuer à donner à notre jeunesse la formation qui lui permettra de prendre charge de l'exploitation des richesses naturelles de notre pays.

Tant que les subventions fédérales aux universités seront versées sans condition, tant que le gouvernement central ne cherchera point à intervenir dans l'administration ou la direction de ces universités, nous, des provinces à minorité française, accueillerons avec satisfaction, je le répète, cette assistance financière qui constitue un autre facteur susceptible d'assurer la sauvegarde de notre autonomie culturelle. Avec notre premier ministre, nous sommes convaincus que ces propositions contribueront à combler une lacune qui existe dans la vie de la nation et aideront à régler la crise de l'enseignement supérieur au Canada.

Non satisfait d'augmenter l'aide à l'enseignement supérieur, notre Gouvernement, reconnaissant le besoin grandissant que notre évolution nationale a fait naître, se propose de reviser de nouveau et d'accroître les octrois et subventions aux gouvernements provinciaux, visant à la formation technique et professionnelle de notre jeunesse. Je me permettrai ici de mentionner brièvement une lacune qui existe dans bon nombre de municipalités et dont la gravité s'accroît d'année en année. Dans ma circonscription de Gloucester, par exemple, une population de 60,000 âmes doit pourvoir à l'éducation primaire d'à peu près 15,000 enfants. Le coût élevé de construction et d'entretien de nos écoles, de même que le traitement du personnel enseignant, exigent des contributions, en taxes directes, qui dépassent de beaucoup les pouvoirs financiers des contribuables. Nous devons reconnaître, cependant, qu'il s'agit ici d'un domaine relevant exclusivement des provinces, et il ne serait pas logique de demander aux autorités fédérales d'intervenir dans le dessein de régler nos problèmes d'éducation primaire ou secondaire. Cette question intéresse exclusivement nos législateurs provinciaux et il incombe aux municipalités d'insister pour que les provinces distribuent une plus large part des octrois et subventions qui

[M. Robichaud.]

leur sont accordés par le gouvernement fédéral, en vertu des ententes fiscales fédérales-provinciales.

Nous serons aussi appelés à étudier certains amendements au programme fédéral de subvention aux municipalités. Nous espérons que l'étude des amendements proposés nous permettra d'alléger le fardeau déjà trop lourd qui pèse sur les municipalités qui veillent à pourvoir à l'établissement des services supplémentaires qu'exigent notre essor économique et l'accroissement de notre population.

(Traduction)

Avant de me rasseoir, je dirai un mot de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Nous avons tout lieu de croire que le rapport de la Commission Gordon, qui sera publiée d'ici quelques jours, s'attend-on, traitera de façon très encourageante, espérons-nous, les problèmes concernant les provinces de l'Atlantique.

Le moment est venu pour les habitants des provinces Maritimes de se débarrasser de cette attitude de découragement extrême qu'on a tant observé chez nous depuis vingt ou trente ans. Cessons donc de parler de provinces dans la misère ou dépourvues, expression dont nous, des provinces Maritimes, sommes peut-être nous-mêmes responsables et dont nous avons dû subir les conséquences. Il est vrai que les provinces Maritimes n'ont peut-être pas obtenu une part égale dans l'élan économique qui a été général et s'est si vigoureusement maintenu depuis quelques années. Nous convenons que notre situation géographique suscite des problèmes de transport, mais nous sommes convaincus que ces problèmes peuvent se régler. Nous avons confiance dans l'avenir de notre pays et dans l'avenir de nos provinces Maritimes.

Notre nouvelle attitude de confiance en soi doit bien faire comprendre que nous sommes déterminés à participer à la prospérité actuelle qui n'a pas eu sa pareille dans l'histoire du Canada. De nouvelles industries ont surgi dans les provinces Maritimes; on y a établi de nouvelles usines de pâte de bois et de papier; la production d'énergie s'accroît peu à peu et les travaux de mise en valeur du plomb, du zinc, du cuivre et du manganèse, au Nouveau-Brunswick, confèrent à notre province une nouvelle importance industrielle.

Nous attendrons avec un vif intérêt ce rapport de la Commission Gordon. Nous avons confiance qu'on a accordé l'attention voulue à nos difficultés dans le domaine du transport et dans celui de l'énergie. Nous considérons comme un pas dans la bonne voie la récente décision de la Commission